L'ordre d'une tournée — sept résidents et les contraintes qui le commandent

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Tournée de soins infirmiers de 7 heures, et les 41 contraintes apprises des réordonnancements · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Cet ordre est une PROPOSITION : l'ordre réellement suivi se décide sur l'évaluation clinique de l'infirmier, qui relève de son rôle propre — articles R4311-3 et suivants du code de la santé publique. Aucun horaire de prescription n'est calculé ni modifié par l'agent : il est repris de la prescription en cours, avec sa date et son signataire.**

L'ordre proposé, et la contrainte qui commande chaque position

Ordre	Résident (fictif)	Soin	Contrainte qui commande la position	Source de la contrainte
1	M. Vasseur, ch. 108	Injection d'insuline	7 h 30, horaire imposé avant le petit-déjeuner	Prescription du 4 février, Dr Mareuil

Ordre	Résident (fictif)	Soin	Contrainte qui commande la position	Source de la contrainte
2	**Mme Aubin, ch. 121**	**Injection d'insuline**	**7 h 40, horaire imposé avant le petit-déjeuner**	**Prescription du 21 janvier, Dr Mareuil**
3	M. Delaunay, ch. 116	Prélèvement sanguin	**À jeun, prélèvement à 8 h 15**	Ordonnance de bilan du 8 mars
4	Mme Roussel, ch. 203	Soins de nursing infirmier	**Terminé à 9 h — transport pour consultation externe à 9 h 30**	Convocation de consultation externe
5	**Mme Ferrand, ch. 214**	**Pansement complexe**	**22 minutes en moyenne sur les six dernières réfections — placé après les horaires imposés**	**Durées réelles relevées au dossier**
6	Mme Chaumont, ch. 205	Surveillance et soins courants	Aucune contrainte horaire	Plan de soins
7	**M. Perrin, ch. 118**	**Soins en chambre d'isolement**	**En dernier**	**Protocole d'hygiène du service du 12 janvier**

Le poste chiffré

Avant	Après	Gain unitaire	Volume annuel	Heures rendues
16 min de préparation, dont 4 min 48 à ordonner les contraintes — 30 %	**1 min 17 — 8 %**	**3 min 31**	**1 460 tournées**	**85 h**

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Les 508 réordonnancements de l'année — et les 41 contraintes qu'ils ont révélées

Contrainte apprise	Résident (fictif)	Fois où elle est apparue	Versée au plan de soins
Refus du soin avant 8 h	**M. Ancel, ch. 112**	**27**	**Oui, le 18 mai**
Soin mieux accepté après la kinésithérapie de 9 h	**Mme Roussel, ch. 203**	**19**	**Oui, le 18 mai**
Habillage d'hygiène de 10 minutes compté 4 au plan	**Chambre 118**	**34**	**Oui, le 2 juin**
38 autres contraintes stables	Divers	**De 5 à 22 fois chacune**	**Oui, par lots trimestriels**
Effet mesuré	—	—	**Réordonnancements 34,8 % → 22,1 % des tournées**

Les 22,1 % qui restent sont ce qu'ils doivent être : de la clinique, pas de l'organisation. Un plan de tournée qui ne serait jamais modifié serait le signe que l'infirmier a cessé de réévaluer — c'est-à-dire exactement ce qu'il ne faut pas obtenir.

Contraintes versées au plan de soins par l'infirmière coordinatrice, le : _____

> **Demandez une démonstration avec vos propres documents**
> Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.
> https://bluelemonagent.ai/secteur-public/metiers/agent-ia-infirmier

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.